

## **DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR**

### **Sur l'augmentation de la valeur du point BTP CFA GRAND EST**

### **Au 1<sup>er</sup> avril 2023**

---

La présente décision unilatérale a pour objet d'augmenter la valeur du point ETAM & CADRE des salariés de BTP CFA GRAND EST.

Pour donner suite aux négociations annuelles obligatoires, BTP CFA GRAND EST a décidé de mettre en œuvre une augmentation générale de la valeur du point de 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Son adoption a été régulièrement précédée de l'information-consultation du CSE le 03 avril 2023.

#### **Nouvelle valeur du point au 1<sup>er</sup> avril 2023**

- ETAM : Actuellement à 7.57, il passera à 7.68.
- CADRE : Actuellement à 27.09, il passera à 27.50.

#### **Durée et date d'entrée en vigueur**

La présente décision unilatérale est conclue pour une durée indéterminée et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Fait à Reims  
Le 03 avril 2023

Jean Michel CHRISTE  
Directeur Général

